



LA LETTRE D'AIDE ET REPIT



Allier – Puy De Dôme Mai à décembre – N° 33



Théatre

Cinéma



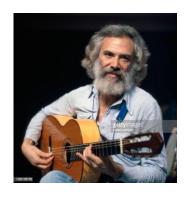


Nature

NOS ADRESSES

63 /// 11 RUE DES SAULEES CHAMALIERES 63400 - 20 04 73 19 30 06 - contact@aideetrepit.fr

03 /// CHEMIN DES ROCS - 03700 BRUGHEAS - 2 06 65 48 98 90



Ma liberté Georges Moustaki

La chanson est revisitée pour la Covid

Ma liberté Longtemps je t'ai gardée Comme une perle rare Ma liberté C'est toi qui m'as aidé À larguer les amarres

Pour aller n'importe où, pour aller jusqu'au bout des chemins de fortune Pour cueillir, en rêvant, une rose des vents sur un rayon de lune

Ma liberté
Devant tes volontés
Mon âme était soumise
Ma liberté
Je t'avais tout donné
Ma dernière chemise
Et combien j'ai souffert

Pour pouvoir satisfaire tes moindres exigences J'ai changé de pays, j'ai perdu mes amis pour gagner ta confiance

Ma liberté
Tu as su désarmer
Toutes mes habitudes
Ma liberté
Toi qui m'a fait aimer
Même la solitude,
le confinement

Toi qui m'as fait sourire Quand je voyais finir une belle aventure

mes beaux voyages

Toi qui m'as protégé quand j'allais me cacher pour soigner mes blessures M'enfermer pour protéger ma santé

> Ma liberté Pourtant je t'ai quittée Une nuit de Décembre <mark>Un jour d'espérance</mark>

J'ai déserté les chemins écartés Que nous suivions ensemble

Lorsque sans me méfier

Les pieds et poings liés, je me suis laissé faire Et je t'ai trahi pour une prison d'amour et sa belle geôlière

pour une vie redevenue normale,

Et je t'ai trahi pour une prison d'amour et sa belle geôlière pour une vie redevenue normale

Source : Musixmatch
Paroliers : Georges Moustaki

EDITO





Combien depuis le début de la pandémie de la Covid 19, nous avons rêvé de notre liberté. Cette liberté, qui sans altérer celle des autres, devait nous permettre de, peu à peu, retrouver une vie normale, après ces confinements et différentes vagues de la pandémie.

Chacun des actes de notre vie était soumis à une restriction de cette liberté, chère à « notre esprit français ».

Ainsi que la chanson de Georges Moustaki, revisité pour tenir compte de l'actualité, la décrit nous a obligé à nous enfermer pour protéger notre santé. Elle a revêtu de nombreux aspects de restrictions et elle s'est exercée pour certains de nos compatriotes lors de refus de séances de vaccination.

Souhaitons que chacune et chacun prenne conscience du risque encouru par ceux de leurs proches, ou dans la vie courante par ceux que nous croisons, s'ils ne se sentent pas concernés par ces vaccins.

Le retour à notre liberté est à ce prix, nous protéger pour soigner nos blessures, qu'elles soient psychologiques ou physiques, selon les contacts avec des personnes atteintes de la Covid 19.

Georges Moustaki insiste sur le fait que cette liberté est une perle rare qu'il faut protéger à tout prix selon les circonstances de la vie.

A vous tous mes amis(es) d'Aide et Répit, je souhaite de belles fêtes de fin d'année, parmi les vôtres et avec une liberté retrouvée en partie mais jusqu'à quand!

A vous toutes et tous, meilleurs vœux de belle année 2022.

Bien à vous, votre président Pierre Adnet

ACTIVITES D'AIDE ET REPIT



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2021

Enfin cette réunion a été faite en présentiel ce qui a fait plaisir à tous les membres du Conseil de pouvoir se retrouver.

Après l'état des effectifs et celui des finances un peu décevant cette année, nous avons mis au vote les comptes et le bilan 2020 pour l'approbation et la présentation à l'assemblée générale du 24 juin 2021.

Nous reprenons toutes nos activités en présentiel.

ASSEMBLEE GENERALE 2021 / 24 juin 2021

Enfin notre Assemblée Générale qui n'avait pas pu avoir lieu en 2020, cause Covid, a pu se dérouler en présentiel avec tous les gestes barrières respectés.

CEYRAT

Aide et répit renoue avec ses adhérents

Aide et répit, association pour les aidants des maladies Alzheimer et neurodégénératives et École de formation pratique des aidants polyvalents (Efpap), s'est retrouvée pour une première réunion aux jardins de Saulzet.

Cette assemblée générale reprenait deux ans (2019/2020), car elle n'avait pas pu avoir lieu en 2020 suite aux différents confinements.

Comme beaucoup, l'association a été stoppée dans son nouveau développement après une année 2019 très riche en activités ainsi qu'en projets.

L'année 2020 avait com-



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Renouer les liens physiques est très important pour l'association, surtout pour les aidants.

mencé par la poursuite des cours de l'école Efpap, ainsi que les cours de remobilisation physique. Les réunions pédagogiques ou gérontologiques avaient eu lieu et, parmi les développements, une rencontre avec les membres du Foyer des handicapés vieillissants fut stoppée par le confinement, de même que les séances avec le PFAR des Combrailles et les aidants.

Une convention a été signée avec l'Adapei pour la formation. Les interventions reprennent avec les foyers de handicapés vieillissants et ensuite dans les Combrailles.

Pratique. Aide et répit reste à la disposition de toutes les familles s'occupant de ces patients au 0 4 . 7 3 . 1 9 . 3 0 . 0 6 m a i l'contact@aidetrepit.fr, et à l'adresse 11, rue des Soulées, à Chamalières. Toutes les informations sont le site www.aideetrepit.fr.

Metro

Pierre Adnet notre président a ouvert la séance, accompagné de Bruno Lesourd, vice-président à sa droite ainsi que Jacques Billy notre trésorier qui avait la lourde tâche de remplacer notre expert-comptable Pierre Eyraud, souffrant à cette période.







Myriam Viala a reçu, mardi 13 juillet, à Clermont-Ferrand, les insignes de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Une distinction attribuée pour son travail et ses efforts dans la lutte contre le Covid-19.

Après quelques mots du préfet Philippe Chopin, Myriam Viala a été décorée de la Légion d'honneur en présence de ses proches ainsi que des représentants de l'Adapei. Travaillant dans le milieu social depuis 2009, elle est récompensée pour ses années de travail et son ention de 100.000 masque en période de confine ment dans le Pay-de-Dô me, Pour Philippe Chopin cette décoration reste « un ujene de la République qu encourage ses acteurs en panderales ». My riber de la République que le la République que la resultation de la République que la resultation de la République de République de République de République de République de

ADAPEI – 13 juillet 2021- Un immense honneur

Le 13 juillet 2021, le préfet Philipe Chopin a décoré de la Légion d'honneur Madame Myriam Viala, directeur général de l'ADAPEI. Une distinction attribuée pour son travail et ses efforts dans la lutte contre la Covid 19.

L'ADAPEI est un partenaire avec lequel nous avons signé une convention.



4 septembre 2021

21ème FORUM DES ASSOCIATIONS A CHAMALIERES

Nos activités reprennent et nous revoilà comme toutes les années au Forum des Associations qui a eu lieu le 4 septembre 2021 au Complexe Sportif Alain Bresson, avec l'obligation du pass sanitaire.

Comme l'année précédente certaines associations n'avaient pas fait le choix de venir nous rejoindre. La contrainte du pass sanitaire a peut-être repoussé certaines personnes car le public n'était pas très nombreux, mais les activités sportives ont eu plus de succès.

Monsieur Giscard D'Estaing, Maire de Chamalières, et sa 2ème adjointe Marie Anne Marchis sont venus saluer toutes les personnes présentes sur chaque stand. En fin de matinée un vin d'honneur a été offert par la Mairie de Chamalieres ce qui a été très apprécié de tous les participants qui avaient l'impression de revenir 2 ans en arrière.

Dolorès et Monique Alvarez ont assuré la permanence pour notre association.

11 septembre 2021

FORUM DES ASSOCIATIONS A CLERMONT FERRAND



Cette année et après ces longs mois de crise sanitaire pouvoir participer à ce grand rassemblement d'Associations Clermontoises a été pour tous une joie avec une journée très agréable et le soleil au rendezvous, c'est pourquoi nous étions plusieurs pour présenter notre Association.

Beaucoup de personnes s'étaient déplacées, Place de Jaude ce qui nous a permis d'avoir plusieurs

contacts, qui nous

l'espérons, seront propices à élargir les différents thèmes de notre association qui se déploient dans les Combrailles et bientôt dans la région d'Issoire mais toujours avec l'objectif d'aider les aidants.



Sur la photo en haut Daniel Dubois, Marcelle Chadeyras, Pierre Alvarez, Monique Alvarez ainsi que Jacques Billy. En bas avec Monique et Daniel, notre secrétaire Dolorès Alvarez..

Compte rendu des réunions Contrat Local de Santé de RLV (Riom-Limagne- Volcans)

Des 7 Septembre et 8 Octobre 2021 suivies par Daniel Dubois

Afin d'élaborer la construction d'un CONTRAT LOCAL DE SANTE sur son territoire (31 communes – 68000 habitants), la Communauté d'agglomérations Riom-Limagne-Volcans RLV a convié une vingtaine d'acteurs régionaux, dont Aide et Répit, à participer à sa construction.

L'objectif du contrat étant « de créer une réflexion et une dynamique commune sur le territoire afin de viser à améliorer la politique de prévention et l'accès aux soins de l'agglo «

A l'issue de la première séance où a été présenté le diagnostic local de santé avec ses atouts et ses faiblesses, des groupes de travail ont été constitués pour la deuxième séance.

Les thèmes abordés portaient sur les sujets suivants :

- Repérage et mobilisation
- Actions de prévention
- Communication/Coordination
- Offres du territoire
- Accès aux soins

Des actions ont été recherchées par les différents groupes de travail. Ces propositions seront soumises au Comité de Pilotage qui devrait en début d'année 2022 retenir les plus cruciales et pertinentes pour les intégrer au futur CONTRAT LOCAL DE SANTE.

10 septembre - REPRISE DE LA REMOBILISATION PHYSIQUE

Les séances de remobilisation physique permettent d'apporter une activité physique adaptée avec une prise de conscience du corps en travaillant :

- LA MOTRICITE
- LA COORDINATION ET LA DISSOCIATION MOTRICE
- L'EQUILIBRE
- LA MEMOIRE IMMEDIATE et la MEMOIRE PROCEDURALE,
- L'ATTENTION, LA CONCENTRATION
- LA RELAXATION

Terminer par la relaxation permet d'aborder le « lâcher prise », le calme et la détente Physique et psychique ...

Cette activité se déroule à la salle Maison des Associations à Chamalières

11 rue des Saulées.

Les vendredis de 14h30 à 15h30

Contacts et inscriptions :

Référent en Prévention Santé – Catherine USSEL-LIEVAIN: 06 83 48 62 07



Réunions de préparation de la Semaine Bleue

Deux réunions organisées par le CCAS de Clermont Ferrand avec Madame Vaissier, ont eu lieu les 28 juin et 17 septembre pour la préparation de la semaine bleue ou Monique Alvarez a représenté Aide et Répit. Nous avons été remerciés pour notre participation et notre investissement lors du gala.

23 Septembre 2021 – REPRISE DES SEANCES DE L'EFPAP



L'EFPAP a repris une nouvelle session de formation à L'Ehpad de Ceyrat, le Lys Blanc nous avons été accueillis par Mr Rapoport, adjoint en charge du social pour la Mairie de Ceyrat.

Nous rappelons que ces cours sont entièrement gratuits et permettent aux aidants de mieux comprendre la maladie, d'accompagner le malade le plus longtemps possible à domicile,

de mieux résister face à la maladie et surtout pour l'aidant de pouvoir s'économiser.

Nous signalons également que si le malade a besoin d'être pris en charge, il le sera à l'accueil de jour de l'Ehpad et les frais seront à la charge de l'Association

Comme les années précédentes d'avant Covid, les cours ont lieu, le jeudi après-midi de 14h à 17h et seront dispensés tous les 15 jours.

28 Septembre 2021- Maison des Aidants

Pierre Adnet et Monique Alvarez ont été conviés à une réunion organisée par la Mairie de Clermont Ferrand afin de préparer un projet visant à mettre en place avec tous les acteurs du secteur : une maison des Aidants. Ce projet gérontologique a réuni Madame Joseph Nicaise, Monsieur Cabri, Monsieur Luca Paire et le Docteur Boitier. Celle-ci sera située à Clemenceau dans les locaux occupés à ce jour par le CCAS. De nouvelles réunions doivent avoir lieu pour cerner les besoins des familles et les actions avec les médecins, les psychologues, les professionnels, les IDE et autres bénévoles.

De petites salles seront prévus pour permettre aux aidants de s'exprimer en petits comités.

Les associations pourront intervenir et réfléchir aux besoins et peut-être prévoir des permanences.

Une longue réflexion de tous sera nécessaire avant de mettre en place un tel projet avec des acteurs bien différents.

Il y a plusieurs associations (dont 200 bénévoles) qui interviennent auprès des personnes âgées. Il y a actuellement en France 11 millions d'aidants dont 51 % aidants familiaux salariés en activité et sur le total des aidants 95 % sont des membres de la famille.

1^{er} octobre 2021- Conférence organisé par le Conseil départementale et pour la finalisation de la participation des différents partenaires à la SEMAINE BLEUE

Une conférence de presse était organisée pour la « Semaine Bleue » qui a eu lieu du 4 au 8 octobre 2021 sous l'égide de la ville de Clermont-Ferrand, cette semaine étant destinée aux retraités et personnes âgées avec un programme varié comportant des ateliers, des conférences débats, spectacles, marche intergénérationnelle, activités physiques au sein des Ehpad de l'agglomération clermontoise :

Lundi 4 octobre 2021 – spectacle de french Cancan, Maison de la Culture ou plusieurs personnes d'Aide et Répit ont participé à la mise en place des seniors et leur installation dans la maison de la culture

Mardi 5 octobre - marche intergénérationnelle

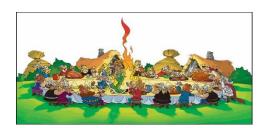
Mercredi 6 octobre – découverte d'ateliers informatiques du Club Santé Sénior MGEM, atelier et conférence (les dangers pour le piéton et son environnement), atelier cuisine

Jeudi 7 octobre – atelier yoga, et atelier entretien et stimulation avec des exercices ludiques et variés d'entrainement cérébral et de stimulations cognitive et sensorielle, atelier-débat pour les grands parents (Comment les ados utilisent internet et les réseaux sociaux), et conférence débat (Tourisme pour tous)

Vendredi 8 octobre – Atelier du rire, conférence sur les aidants par Aide et Répit, spectacle théâtral.

Ce programme était préparé par le CCAS de la ville de Clermont Ferrand ainsi que de nombreux partenaires.

Au cours de cette réunion, Bruno Lesourd a présenté notre association.



5 octobre 2021 SORTIE AU RESTAURANT LE BISTROT DES RIVES

Ce repas organisé par Francoise Weber et Jean Marie Antoine, qui n'avait pu avoir lieu depuis 2 ans, a permis à 30 de nos adhérents de se retrouver devant un repas convivial et a été très apprécié de tous. Ils étaient heureux de reprendre presque comme « avant » dommage que personne n'a pensé à immortaliser ce moment.

Les différentes Interventions effectuées au mois d'octobre

Les Rivalières (ADAPEI 63)

A la demande de cet établissement, il a été fait une évaluation des besoins pour une unité de handicapés vieillissants. Celle-ci a été menée par Bruno Lesourd aidé de Marcelle Chadeyras pour aide et répit. Des entretiens individuels de 6 résidents de cette unité ainsi que de tout le personnel y intervenant ont été conduits en septembre et octobre, afin que chacun puisse s'exprimer le plus librement possible. Une synthèse des propos recueillis et des souhaits de changements ont été présentés, pour les résidents aux résidents interrogés et pour le personnel à tout le personnel. Ces synthèses ont été remises à la direction et une réunion est prévu en novembre pour voir ce qui peut être envisagé comme changement et dans quels délais. Bien sûr nous nous assurerons que ce qui est prévu soit effectivement fait. Au vu de cette première expérience d'autres actions pour les handicapés vieillissants avec l'ADAPAEI63 sont envisagées.

Cette action s'insère dans le cadre de notre partenariat avec ADAPEI63.

ANDITOIT

Anditoit est une association qui s'occupe de 2 foyers de handicapés sur Montferrand et Clermont-Ferrand. Par l'intermédiaire de Jacques BILLY, ils nous ont contacté car ils ont des soucis avec certaines handicapées trisomiques qui débutent des maladies neurodégénératives.

Il avait donc été prévu une réunion avec les équipes de ces foyers pour qu'ils puissent exprimer leurs problèmes et voir quelles réponses aide et répit pouvait leur apporter. Une réunion a donc eu lieu avec le 21 octobre, Bruno Lesourd et Jacques Billy représentaient Aide et Répit. La discussion a été très franche et a pu montrer quelques divergences de prise en charge parmi le personnel malgré de nombreuses convergences. Des solutions ont été proposées. Il reste à voir la suite qui sera donnée et par cela des contacts rapprochés sont prévus.

Le PFAR des Combrailles

Le travail entre aide et répit et le FPAR des Combrailles a pu reprendre, maintenant que le confinement est levé. Il est prévu une réunion mensuelle pour les aidants, les aidés étant pris en charge pendant ce temps. Les 2 premières ont eu lieu les 30 septembre et 28 octobre à Saint Gervais d'Auvergne. Bruno Lesourd pour aide et répit et Marie-Ange Nénot pour le PFAR animaient ces réunions. Peu d'aidants sont venus (3 et 2) car ils sont plus difficiles à mobiliser depuis la période de confinement. Ils ont pu exprimer longuement chacun leurs problèmes et nous avons essayé de leur apporter des possibilités de solution les plus réalistes possibles. Nous verrons si cela est mis en place et avec quels résultats.

Pour la suite il est prévu que chaque réunion se déroule sur un thème central qui correspondra à la demande des aidants.

26 octobre 2021 - Visite Les Girandières



Prise de contact avec le directeur Mr Ferreira ; Bruno Lesourd, Jacques Billy, Gisèle Durand et Monique Alvarez ont présenté notre Association.

Cette résidence pour séniors au cœur du quartier République, offre des logements prêts à vivre et pensés

pour les séniors dans un cadre de vie confortable et chaleureux avec des animations variées et une restauration.

24 novembre 2021 - Conseil d'Administration

Les Adhésions et les finances sont stables et les activités qui ont eu lieu dans les mois précédents sont citées ci-dessus.

Nous attendons, suite aux synthèses faites pour Anditoit et les Rivalières, leur retour pour savoir si des modifications seront à apporter après nos recommandations.

Suite à cette réunion, nous constatons qu'il est important d'aller chez les aidants afin de ne pas les laisser seuls avec leurs problèmes.



24 novembre 2021 REUNION SEMAINE BLEUE

Cette réunion avait pour objectif de faire un point sur toutes les actions menées au cours de la semaine du 4 au 8 octobre (semaine bleue) et de réfléchir sur les projections de 2022. Monique Alvarez a participé activement à toutes les rencontres pour représenter Aide et Répit.



Une Charte éthique d'accompagnement Du grand âge

Pour soutenir la réflexion et l'engagement des personnes mobilisées dans l'accompagnement des personnes âgées.

Pour accompagner au mieux les femmes et les hommes dans leurs dernières années de vie.

→ Ceci doit entrainer une importante réflexion sur la pratique de tous les jours : les pratiques devraient être plus responsables, plus justes, plus respectueuses de la personne

- → Les personnes devraient être reconnues comme des sujets de droit, pas seulement des sujets de soins !
- → donc : faire face à une grande diversité de situations, de nuances, de complexités.
- 1/ Reconnaître chaque personne dans son humanité, sa citoyenneté, son inaliénable dignité et son identité singulière !
 - →donc : témoigner solidarité, considération et sollicitude Et ce quel que soit son âge, son état de santé, ses capacités et son mode de vie
- 2/ Favoriser l'expression par la personne de l'ensemble de ses potentialités actuelles. Se préoccuper de l'effectivité de ses droits
 - → donc : préserver son intégrité, son bien-être, son confort, ses intérêts Et ce tout en diminuant au maximum les restrictions éventuelles à l'exercice de ses libertés
- 3/ Être à l'écoute de ce que la personne sait, comprend et exprime. L'informer de façon loyale, adaptée et respecter ses décisions!
 - → s'assurer de son consentement et, si possible, de son assentiment.

 Tenir compte de son histoire, de sa culture et de ce que à quoi elle tient.
- 4/ Garantir à tous un accès à des aides et à des soins appropriés.
 - → Elle doit bénéficier d'une évaluation de sa situation et de ses besoins Il faut évaluer l'impact des interventions sur son bien-être global Et ce régulièrement
- 5/ Reconnaître pour chacun les besoins d'une vie relationnelle, d'une vie sociale, d'une vie familiale, d'une vie active, d'une vie intime. Bien sûr dans la limite de ses capacités et de sa volonté.
 - → Cela implique : respect du droit à la vie privée, de préserver au maximum son intimité, la confidentialité des informations et données la concernant.
- 6/ Proposer un accompagnement global et individualisé, même si des aides et des soins importants sont nécessaires.
 - → Cela implique de tenir compte de ses besoins physiques, psychiques et sociaux. Il faut favoriser au maximum son autonomie et son inclusion dans la société.
- 7/ Que chacun puisse, jusqu'au terme de son existence, bénéficier de la meilleure qualité de vie possible.
 - → chacun doit pouvoir, à l'avance, indiquer ses préférences et ses volontés. Il faut prendre soin des personnes en fin de vie!

8/ Respecter les savoirs, les compétences le rôle et les droits des familles et des proches, et ce dans leurs diversités.

→ ce qui veut dire : soutenir les aidants familiaux et les proches aidants. Et bâtir avec eux des liens de coopération et de confiance Si la personne accompagnée ne s'y oppose pas !

9/ Soutenir et considérer les professionnels et les bénévoles qui s'engagent auprès des personnes âgées et valoriser leurs missions.

→ les écouter et reconnaître leurs compétences Les sensibiliser au repérage et la prévention de la maltraitance.

10/ Prendre des décisions réfléchies et concertées en conciliant au maximum l'intérêt des individus et de la collectivité.

→ Encourager l'élaboration du savoir et le partage des informations. Et donc : préserver du temps pour les questions et les réflexions, Renforcer les décisions collégiales.

Commentaires

Une fois de plus on nous propose un flot de bonnes intentions! Ce serait bien si au moins la moitié de celles-ci pouvaient être appliquées partout, plus si possible.

Mais pour cela il faut des moyens tant dans les services au domicile, qu'en EHPAD. Quand vat-on débloquer ceux-ci, sachant que la Loi Grand Age est reportée aux calendes grecques! Et que dire des aides pour les millions d'aidant familiaux ou proches qui n'ont que des clopinettes quand ils en ont!

Bref, un peu marre des bons sentiments, aux actes !!!!







INFORMATION

Nouvelle Convention Collective 2022

Article publié par la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France)

A compter du 1er janvier 2022 : une nouvelle et unique convention collective pour l'emploi à domicile !

Le 1er janvier 2022, les particuliers employeurs vont pouvoir s'appuyer sur un nouveau cadre juridique avec des démarches simplifiées et innovantes!

Publié le 19/10/2021 | Modifié le 20/10/2021

La FEPEM s'est fortement mobilisée ces derniers mois pour moderniser les règles particulières du droit du travail applicables à l'emploi à domicile dans l'intérêt des particuliers employeurs et des salariés, afin de rendre la relation de travail plus sereine.

La nouvelle convention collective qui sera applicable à partir du 1er janvier 2022 présente de nombreux avantages dans l'esprit citoyen qui anime depuis toujours l'emploi à domicile : elle va notamment permettre de mutualiser les obligations des employeurs afin de garantir un mécanisme de solidarité et les droits sociaux attachés aux salariés. Pour les particuliers employeurs, cela signifie notamment des démarches simplifiées, automatisées, des outils pratiques clé en main... L'emploi à domicile se modernise !

A quoi sert une convention collective?

Une convention collective est un texte négocié et signé par les représentants syndicaux et d'employeurs. Elle contient les règles particulières du droit du travail applicable à un secteur donné : il s'agit donc d'un texte que les employeurs doivent appliquer.

Elle traite des points suivants :

Les conditions d'emploi et de travail : le lieu, le temps de travail, les congés payés, les règles de rupture, etc. ;

L'accès à la formation professionnelle pour votre salarié;

Les garanties sociales des salariés : garanties de prévoyance, de retraite, d'accès aux activités sociales et culturelles, etc.

Une convention collective adapte les règles du code du travail aux situations particulières à un secteur donné, en l'occurrence celui des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Les particuliers employeurs ne sont pas des employeurs d'entreprise : leurs droits et obligations sont donc adaptés.

Pourquoi une nouvelle convention collective pour l'emploi à domicile ?

La nouvelle convention collective réunissant tous les particuliers employeurs et leurs salariés s'appliquera dès le 1er janvier 2022. Elle remplacera alors les deux conventions actuellement applicables :

La convention collective des salariés du particulier employeur pour les particuliers qui embauchent à leur domicile un assistant de vie, un employé familial, une garde d'enfant, etc.

La convention collective des assistants maternels pour les particuliers qui embauchent un assistant maternel.

Elle constitue ainsi une avancée sociale majeure au bénéfice de tous, particuliers employeurs et salariés, pour une relation d'emploi plus sereine.

Soucieuse de toujours mieux répondre aux évolutions sociétales et aux besoins d'accompagnement à domicile, la FEPEM s'est investie énergiquement dans cette démarche pour mettre à la disposition des particuliers employeurs des règles homogènes et plus accessibles.

Concrètement, qu'est-ce que cela va changer?

A compter du 1er janvier 2022, le texte de référence entre un particulier employeur et son salarié sera cette nouvelle convention collective.

Pour vous, particuliers employeurs, cette nouvelle convention apportera plus de sérénité dans la relation d'emploi, par exemple :

Simplification des démarches, mutualisation des coûts : vous aurez la possibilité de donner mandat à un organisme tiers (l'APNI) pour garantir l'effectivité des droits de votre salarié (santé au travail notamment). Pour financer ces nouveaux droits, un mécanisme de mutualisation permet de minimiser sur le coût à la charge de l'employeur.

Un nouvel avantage financier : parallèlement, à partir de janvier 2022, le crédit d'impôt immédiat sera progressivement mis en place. Votre avantage fiscal sera automatiquement pris en compte et vous ne paierez plus que le coût réel de l'emploi.

Pour vos salariés, cette nouvelle convention est aussi synonyme de création de nouveaux droits sociaux : unification des garanties en matière de prévoyance (garantie maladie redoutée, rente éducation, capital décès), prime de départ à la retraite, activités sociales et culturelles...

Ces dispositions innovantes vont permettre de fidéliser les salariés dans l'intérêt des particuliers employeurs et de tout le secteur, compte tenu des besoins croissants d'accompagnement à domicile.

En tant qu'employeur, devrez-vous réaliser un avenant au contrat qui vous lie à votre salarié?

Un avenant au contrat de travail est un texte signé par l'employeur et son salarié. Il formalise une ou plusieurs modifications à un contrat de travail déjà conclu avec votre salarié.

Au 1er janvier 2022, après discussion avec votre salarié, vous pourrez signer un avenant à votre contrat actuel afin de reprendre les nouveautés de la convention impactant votre contrat de travail.

A défaut, c'est bien à cette nouvelle convention collective qu'il conviendra de se référer à compter du 1er janvier 2022 (ou au contrat de travail, si le contrat prévoit des modalités plus favorables).

Pour l'heure et jusqu'au 31 décembre 2021, ne changez rien car c'est toujours la réglementation actuellement en vigueur qui continue de s'appliquer!

Daniel



N'oubliez pas

TOUJOURS A VOTRE
ECOUTE * PERMANENCE
EN PRESENTIEL OU
TELEPHONIQUE

2 04 73 19 30 06

☆ EN HIVER LA TERRE PLEURE ☆

En hiver la terre pleure ; Le soleil froid, pâle et doux, Vient tard, et part de bonne heure, Ennuyé du rendez-vous.

Leurs idylles sont moroses.
- Soleil! aimons! - Essayons.
O terre, où donc sont tes roses?
- Astre, où donc sont tes rayons?

Il prend un prétexte, grêle, Vent, nuage noir ou blanc, Et dit : - C'est la nuit, ma belle! -Et la fait en s'en allant;

Comme un amant qui retire Chaque jour son cœur du noeud, Et, ne sachant plus que dire, S'en va le plus tôt qu'il peut.

Poésie de VICTOR HUGO





ASSOCIATION AIDE ET REPIT

Maison des Associations 11 rue des Saulées

63400 CHAMALIERES

** : 04 73 19 30 06 Mail : contact@aideetrepit.fr site internet www.aideetrepit.fr

BULLETIN D'ADHESION

Cotisation annuelle : <mark>Par année calendaire</mark> Exercice 2022	Membre actif :
Nom	
Prénom	
Téléphone/	_// Portable//
E-mail	
Il est important de nous de du temps et nous évite des	onner votre adresse électronique, car son utilisation nous fait gagner frais postaux.
Merci d'adresser le présent d	ocument et votre règlement à l'ordre de l'association « Aide et Répit ».
Vous remerciant de votre so	utien, le Président vous adresse ses meilleurs sentiments.
☐ J'autorise ☐ Je n'autoris	se pas la diffusion des coordonnées aux autres membres de l'association.
	le
	Signature

« Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 et sous réserve d'en faire la demande expresse vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles ainsi qu'un droit d'opposition et d'un droit à l'effacement des données personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en écrivant directement à Aide et Répit, en précisant dans l'objet du courrier « droits des personnes » et en joignant la copie de son justificatif d'identité. »

Que la nouvelle année vous apporte Santé, Joie, Paix et Prospérité.



Toute l'équipe d'Aide et Répit a le plaisir de vous souhaiter une très bonne année 2022